

## JSFS

### Avant-propos

*Journal de la société française de statistique*, tome 140, n° 4 (1999), p. 3

<[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1999\\_\\_140\\_4\\_3\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1999__140_4_3_0)>

© Société française de statistique, 1999, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société française de statistique » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

# AVANT-PROPOS

Dans notre société, le recensement de la population est un acte fondamental qui concerne au plus haut point l'ensemble des statisticiens puisque, d'une part il met en œuvre leurs compétences fondamentales, d'autre part il permet la constitution de bases de sondage nécessaires à de nombreux utilisateurs. Une rénovation en profondeur des méthodes de recensement est donc une entreprise difficile dont les conséquences doivent être soigneusement pesées. Elle a demandé une longue réflexion à l'INSEE et une large concertation<sup>1</sup>. Nos collègues de l'INSEE ont bien voulu expliquer leur démarche dans le Journal de la Société Française de Statistique en axant leur présentation sur les aspects méthodologiques. Ce volume fait suite à une demi-journée de réflexion organisée conjointement par l'INSEE et la SFdS le 5 octobre 2000 sous la présidence de Gilbert Saporta, président de la SFdS<sup>2</sup>. Les exposés de Guy Desplanques et Jean Dumais ont été suivis d'une discussion introduite par Anne-Marie Dussaix et Benoît Riandey. Une version écrite de leurs contributions est reprise ici. De nombreuses questions ont ensuite été posées par la salle : un compte rendu détaillé des questions-réponses a été rédigé par Guy Desplanques pour ce numéro. Enfin, il a paru intéressant de compléter cette présentation en demandant leurs réactions à des spécialistes étrangers. Nous sommes particulièrement heureux de présenter à ce titre la contribution de nos collègues du bureau de gestion du recensement à Statistique Canada, et celle de Carl-Erik Särndal, consultant auprès de nombreux instituts de statistique publique (Suède, Finlande, Canada,...).

Je voudrais vivement remercier :

- Paul Champsaur, Directeur Général de l'INSEE, pour avoir permis cette collaboration aux faces multiples entre son établissement et la SFdS,
- les collègues de l'INSEE pour leurs contributions dans une période particulièrement chargée pour eux,
- tous ceux qui, par leurs interventions constructives, ont donné des éclairages nouveaux et ont permis de préciser de nombreux points, avec une mention toute spéciale pour les collègues étrangers qui ont bien voulu participer à cette discussion.

Henri Caussinus

---

1. Une bonne part de la concertation institutionnelle a été menée au sein du CNIS. On peut se procurer les « Actes de la concertation sur le recensement rénové de la population » (février 2000) auprès de cet organisme, par exemple en consultant son site internet (<http://www.cnis.fr>). Ces actes incluent le rapport du Comité Scientifique cité plus bas.

2. D'autres manifestations de même nature que la journée INSEE-SFdS ont eu lieu depuis, par exemple, en juin 2001, les Journées du LASMAS-IdL, avec la participation de l'Iresco, « Recensement et société : évolutions actuelles en France, en Europe et en Amérique du Nord ». Ces journées ont aussi permis de faire le point avec l'INSEE sur l'avancement du programme de rénovation du recensement de la population. Le processus est maintenant entré dans la phase du débat parlementaire sur le projet de texte de loi relatif à cette rénovation. Le lecteur peut se reporter au site internet de l'INSEE, rubrique Statistique Publique, pour en savoir davantage ([www.insee.fr](http://www.insee.fr)).